AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (5)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Baresvit, 23 septembre 1861

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Baresvit, 23 septembre 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Baresvit∏ est destinataire de cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Baresvit, 23 septembre 1861, 1861-09-23

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/34097

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)
Collation2 p. (227r, 228v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>23 septembre 1861</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Baresvit</u>
Lieu de destinationInconnu

Description

RésuméGodin écrit à l'un des experts d'un procès en contrefaçon, dont le rapport lui a donné raison en tous points. Il lui explique que le tribunal d'appel n'a pas tenu compte du rapport d'expertise ni de plusieurs autres affaires déjà jugées en sa faveur depuis 20 ans, qu'il a en conséquence laissé tomber d'autres brevets dans le domaine public, et qu'il a renoncé alors à faire breveter ses inventions, ce qui n'a pas empêché ses manufactures d'occuper 900 ouvriers. Il poursuit en indiquant que la concurrence est la cause de désorganisation dans ses ateliers, car les contrefacteurs viennent embaucher les ouvriers formés dans sa manufacture. Godin a désormais l'intention de faire breveter une industrie nouvelle, celle de l'application à la fonte d'émaux à l'imitation du marbre et de l'application de couleurs à reflets chatoyants d'or et d'argent, mais il sait que son brevet sera contesté. Il demande à son correspondant s'il est possible de placer un brevet sous le patronage de l'opinion des corps savants et s'il veut bien se charger de cela. SupportQuelques mots du texte sont soulignés au crayon bleu sur le folio 227r.

Mots-clés

Brevets d'invention, Contrefaçon, Industrie, Procédure (droit)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBaresvit GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéInconnue

BiographieNommé expert dans un procès en contrefaçon intenté par Godin avant 1861.

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/07/2022 Dernière modification le 26/04/2023





